

Assemblée Générale Extraordinaire
Janvier 2021

Présentation de l'opération de rachat partiel et d'aménagement des modalités des OCEANES

Pour toute question, n'hésitez
pas à nous contacter

0800-940-651

Avertissement

Cette présentation contient des déclarations prospectives à propos de GENFIT, y compris au sens où l'entend le Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et en particulier des déclarations prospectives relatives à notre capacité à renégocier les termes de nos obligations convertibles OCEANE 2022, au fait que les termes définitifs de ce projet de négociation soient approuvés par notre assemblée générale des actionnaires et par l'assemblée des porteurs d'OCEANE 2022 et les impacts potentiels de la renégociation sur le bilan de la Société et ses perspectives, à la nouvelle stratégie de la Société et à ses objectifs, à la taille et aux facilités d'accès relatives au marché de la PBC, au résultat espéré de l'essai de Phase 3 ELATIVE™ évaluant elafibranor dans la PBC et au délai envisagé pour terminer cet essai, au succès d'un lancement commercial d'un test de diagnostic intégrant la technologie NIS4 par notre partenaire Labcorp, à notre capacité à mettre en œuvre et au bénéfice de plans de restructurations, incluant un projet de réduction de nos effectifs, à notre capacité à réduire significativement durant les prochaines années nos dépenses opérationnelles et notre consommation de trésorerie prévisionnelle. L'utilisation de certains mots, comme « penser », « potentiel », « espérer », « devrait », « objectif » et d'autres tournures ou expressions similaires, a pour but d'identifier ces déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections soient basées sur des hypothèses et attentes raisonnables de sa Direction Générale, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes connus ou inconnus, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent, parmi d'autres, les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats des essais cliniques prévus et en cours, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant ses candidats-médicaments et solutions diagnostiques, à la fluctuation des devises, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés à la section 4 « Principaux Risques et incertitudes » du Document de Référence 2019 de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 27 mai 2020 sous le numéro D.20-0503 disponible sur les sites Internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org) et qui ont été revus comme indiqué à la Section 8 du Rapport Semestriel d'Activité et Financier au 30 juin 2020 et à ceux développés dans les documents publics et rapports déposés auprès de la Securities and Exchange Commissions (« SEC ») américaine, notamment le formulaire 20-F de la Société daté du 27 mai 2020. De plus, même si les résultats, la performance, la situation financière et la liquidité de la Société et le développement du secteur industriel dans lequel elle évolue sont en ligne avec de telles déclarations prospectives, elles ne sauraient être prédictives de résultats ou de développements dans le futur. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de publication de ce document. Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres.

INDEX

PRINCIPAUX OBJECTIFS	04
INTRODUCTION ET CALENDRIER	05
QU'EST-CE QU'UNE OCÉANE ?	06
LA DILUTION POTENTIELLE	07
LES OPTIONS POUR LES OBLIGATAIRES	08
POURQUOI SOUTENIR CETTE OPÉRATION ?	09
QUE DOIS-JE FAIRE POUR VOTER ?	11

Principaux objectifs du projet de rachat partiel et d'aménagement de la dette obligataire

Maturité

+3 ans

Une échéance repoussée à Octobre 2025

Allègement de près de

**la moitié
de la dette**

Rachat partiel de 47,6% de la dette

Coupon

3,50%

Un coupon inchangé

Nouveau prix
de conversion

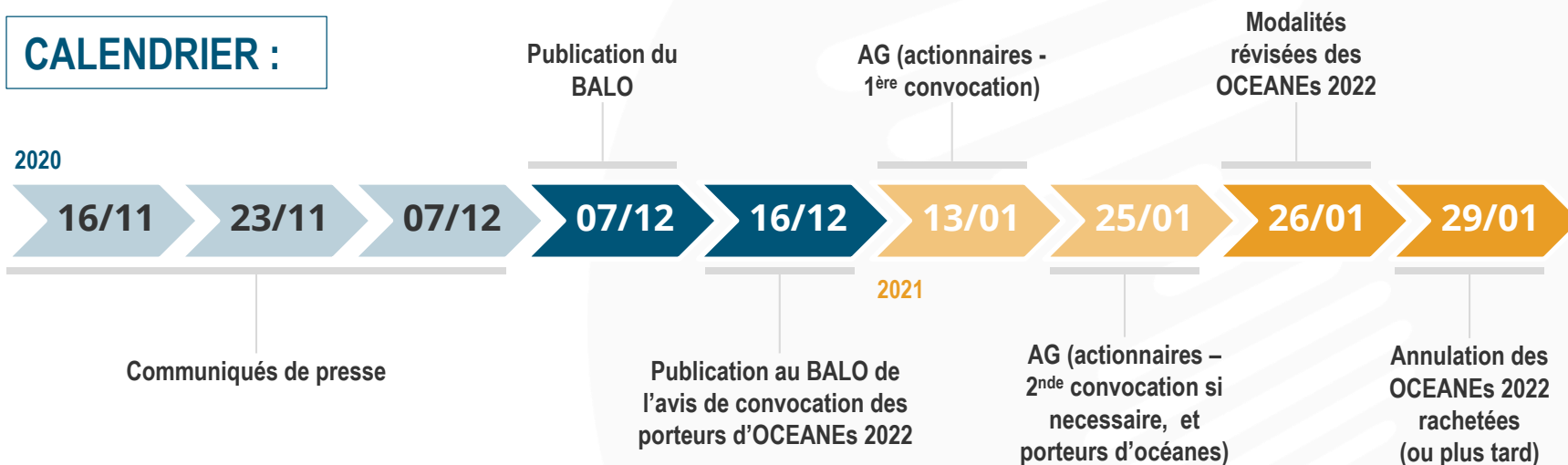
5,38€

1 obligation OCEANE = 5,5 actions

Introduction et calendrier

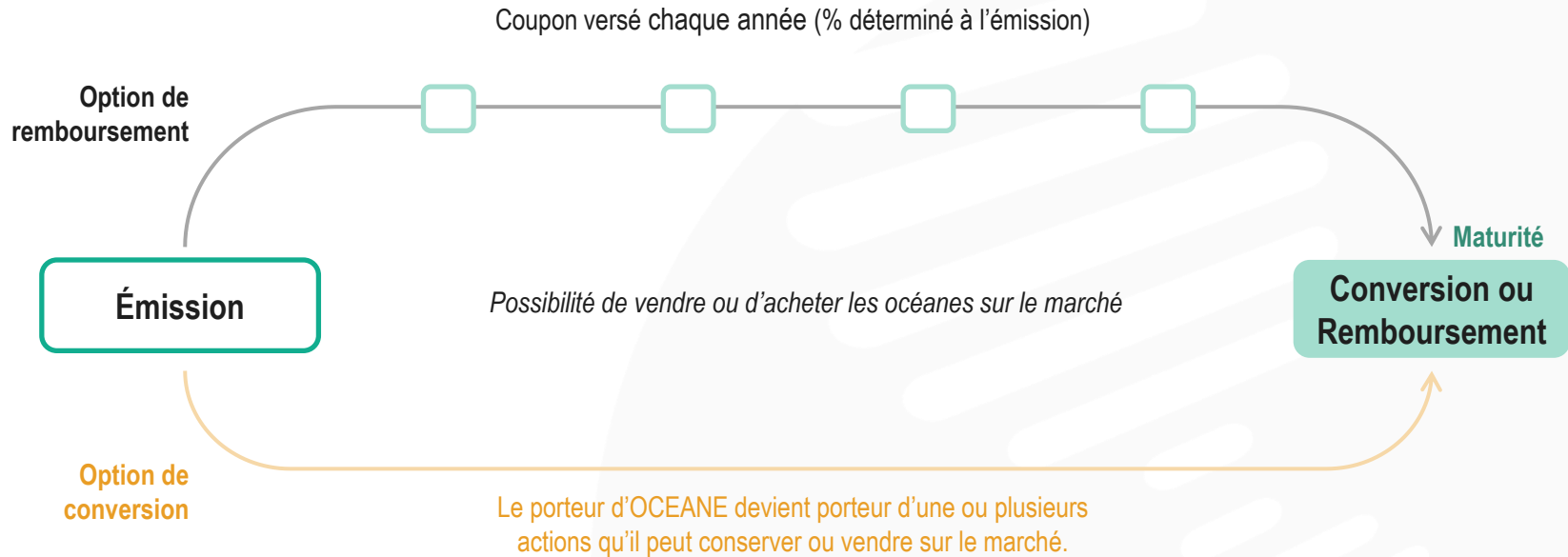
Le **16 novembre 2020**, GENFIT a annoncé son projet de rachat partiel et d'aménagement des modalités de ses OCEANes. Ce document a pour but d'expliquer les enjeux de ce projet aux actionnaires de la société, et de présenter les modalités de vote à l'Assemblée Générale (AG).

CALENDRIER :



Qu'est ce qu'une OCEANE ?

Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes



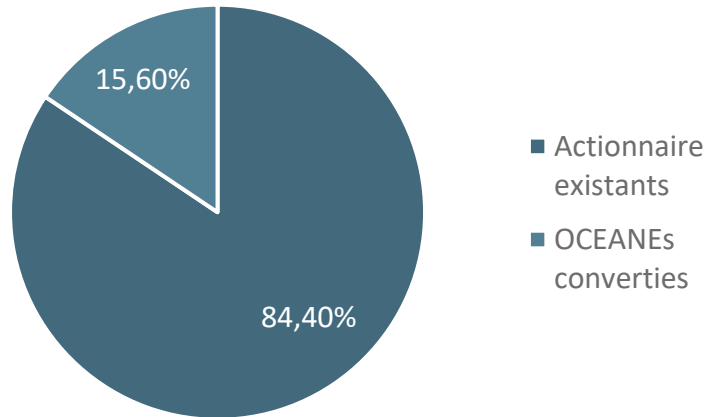
Remboursement ou Conversion : Comment choisir?

Si, à maturité, le prix de l'action est supérieur au prix de conversion de l'OCEANE, l'obligataire aura intérêt à utiliser son option de conversion (c'est-à-dire convertir ses OCEANEs en actions)

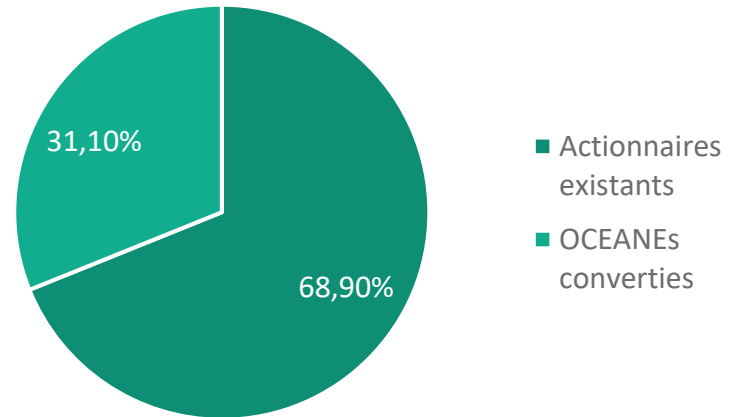
La dilution du capital

Dilution potentielle des actionnaires existants dans le cas où tous les porteurs d'OCEANES choisiraient l'option de conversion.

Situation novembre 2020



Situation après janvier 2021*



**Sous réserve d'acceptation de l'opération par les actionnaires et les porteurs d'OCEANES*

Les options pour les obligataires

Trois options s'offrent aux porteurs d'OCEANES (les deux premières sont cumulables):

1

**Accepter un
remboursement
anticipé pour une
partie de leurs
OCEANES**

⇒ au prix de 16,40€
contre une valeur
nominale de 29,60€

2

**Accepter les termes aménagés
pour le solde des OCEANES en circulation**

- ⇒ Une maturité portée au 16 octobre 2025
- ⇒ Une hausse du ratio de conversion à raison de 5,5 actions par OCEANE
- ⇒ Un décalage de la période de remboursement par anticipation
- ⇒ Une modification de la clause d'ajustement du ratio de conversion en cas d'offre publique visant les actions GENFIT

3

**Refuser toute
restructuration**

- ⇒ Induit une réduction de la marge de manœuvre opérationnelle et stratégique, dommageable pour l'entreprise, ses actionnaires et les porteurs obligataires

Pour l'actionnaire, pourquoi soutenir cette opération?

Le conseil d'administration de GENFIT recommande à l'unanimité aux actionnaires de soutenir cette opération pour les raisons suivantes:

- ⇒ **Soutenir Le plan stratégique** qui ne pourra être exécuté sans une restructuration de la dette
- ⇒ Préserver au maximum **la capacité de financement** des opérations de la Société;
- ⇒ **Réduire** le montant de **la dette financière** à rembourser
- ⇒ Reporter l'échéance **du solde de la dette en adéquation** avec les prochaines étapes de développement des deux **programmes prioritaires de la Société**
- ⇒ **Maximiser** le potentiel de **création de valeur à terme** pour tous les actionnaires et pour les porteurs des OCEANES

Pour l'actionnaire, pourquoi soutenir cette opération ?

Le principe et l'utilité de cette opération peuvent être schématisés de la façon suivante :



*Montant exact de la dette résiduelle : €94,30 millions

Que dois-je faire pour voter ?

	Vote Internet Entre le 23 décembre et le <u>12 janvier</u>	Vote postal Avant le <u>10 janvier</u>
NOMINATIF PUR	VOTACESS via PLANESHARE codes d'accès habituels	Formulaire à renvoyer à BNP Paribas Securities
NOMINATIF ADMINISTRÉ	VOTACESS via PLANESHARE en haut à droite du formulaire de vote papier reçu par courrier	Formulaire à renvoyer à BNP Paribas Securities
AU PORTEUR	VOTACESS via banque La connexion se fait via la banque	Formulaire à renvoyer à BNP Paribas Securities <u>ACCOMPAGNÉ D'UNE ATTESTATION DE PARTICIPATION</u>

Une question ?

Vous pouvez nous contacter au numéro vert suivant,
Du lundi au vendredi entre 10h et 19h:

0800-940-651

 www.genfit.com  contact@genfit.com  GENFIT  @genfit_pharma